



## **ASSISTANT CLUB ERFAN-CIF 2012-2013**

### **Date limite du dépôt des dossiers d'inscription**

**Formation CD91 : 14 septembre 2012 à l'ERFAN-Comité d'Île de France**

**Formation CIF : 22 mars 2013 à l'ERFAN-Comité d'Île de France**

Les titulaires du brevet fédéral Assistant Club peuvent être amenés à intervenir dans tous les niveaux de pratiques et dans toutes les disciplines.

L'objectif de la formation est de faire acquérir les connaissances pour assister toutes personnes certifiées quelque soit son niveau d'intervention et d'assurer l'encadrement des déplacements.

La formation est organisée au regard de 3 Unités Capitalisables (UC) et de modules permettant au stagiaire d'être capable (EC)

Participer au fonctionnement du club : UC1

Participer à la conduite et à l'encadrement d'un groupe : UC2

Accompagner un groupe de mineurs lors des compétitions ou des déplacements : UC3

L'alternance entre la formation en centre et son action en club encadrée par un tuteur doit permettre une véritable intégration dans l'équipe pédagogique, elle est obligatoire.

### **Pré requis à l'entrée en formation**

Pour entrer en formation d'Assistant Club, le stagiaire doit

Avoir 14 ans minimum (avec autorisation parentale)

Être licencié à la FFN

Être titulaire du sauv'nage

A défaut de ne pouvoir présenter ce diplôme, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation comprenant les épreuves suivante dans la continuité

D'une entrée à l'eau

D'un déplacement ventral sur 25m

D'un déplacement dorsal sur 25m

Et d'une recherche d'objet en profondeur supérieure à sa taille

### **Organisation de la formation**

#### **\*Volume horaire**

- Formation en centre - face à face pédagogique 10h30 minimum
- Formation pratique avec les formateurs en centre

ERFAN – Comité d'Île de France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 - Fax : 01 40 31 07 25

Site internet : <http://www.cif-natation.fr> Courriel : [gestion@cif-natation.fr](mailto:gestion@cif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



- ou piscine
- Travail personnel individuel
  - Stage en situation au sein du club d'accueil
  - Accompagnement d'un déplacement
- 5h30 minimum  
5h minimum  
30h minimum  
4h minimum

**Soit un total sans PSC1 de : 55h, ce volume est minimale, il peut être augmenté par le centre de formation.**

Le CIF-ERFAN dans un souci de proximité pour les candidats propose avec le partenariat d'un Comité départemental 91 2 lieux de formation.

### **\*Calendrier CD91**

#### **Date limite d'inscription**

Dossier doit être complet au plus tard le 14 septembre 2012 à l'ERFAN-Comité d'Île de France

**Formation en centre** : CD91, Bd du Général De Gaulle 91540 Mennecy

Dimanche 30 septembre 2012

Dimanche 21 octobre 2012

Samedi 17 novembre 2012

Dimanche 18 novembre 2012

**Certification** : dimanche 01 décembre 2012 au Comité d'Île de France de natation : 163 Bd mortier 75020 Paris

### **\*Calendrier Comité d'Ile de France**

#### **Date limite d'inscription**

Dossier doit être complet au plus tard le 22 mars 2013 à l'ERFAN-Comité d'Île de France

**Formation en centre** : ERFAN du Comité d'Île de France de natation : 163 Bd mortier 75020 Paris

Dimanche 07 avril 2013

Dimanche 12 mai 2013

Dimanche 09 juin 2013

**\*Certification** : dimanche 30 juin 2013 au Comité d'Île de France de natation : 163 Bd mortier 75020 Paris



## CERTIFICATION

La certification s'effectue au regard :  
de l'évaluation des dossiers (travail personnel) pouvant entraîner un travail supplémentaire,  
du compte-rendu de l'accompagnement lors d'un (ou des) déplacement(s)  
Du calendrier des 30H en club,  
de l'avis du tuteur,  
au quel s'ajoute des épreuves certificatives  
Epreuve 1 : Test du sauv'nage pour ceux qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.

### **Valide UC2**

### **Epreuve 2 composée de 2 tests valide l'UC1 et l'UC3**

Un entretien de 20 mn avec le jury de 2 personnes à partir d'un dossier  
présentant son action au sein du club,  
Un QCM

L'obtention du diplôme est conditionnée à l'obtention du PSC1

### **Coût de la formation**

Coût réel : 255,50€

Prise en charge du comité régional : 85,50€

Reste à charge du stagiaire : 170€

Pas de prise en charge pour les frais de restauration ou d'hébergement

### **Formation continue**

La personne titulaire du brevet fédéral Assistant Club doit suivre une formation continue. La formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives de l'Assistant Club.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.  
Pour s'inscrire à la formation continue, le candidat doit être licencié au sein d'un club affilié à la FFN. Cette formation continue comprend une demi-journée de secourisme et de sécurité, à partir de cas concrets.

### **Renseignements complémentaires**

ERFAN-CIF

Jérôme CHASTAGNER

163 BD Mortier 75020PARIS

01-40-31-19-29

Fax : 01-40-31-07-25

Courriel : [gestion@cif-natation.fr](mailto:gestion@cif-natation.fr)

ERFAN – Comité d'Ile de France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 - Fax : 01 40 31 07 25

Site internet : <http://www.cif-natation.fr> Courriel : [gestion@cif-natation.fr](mailto:gestion@cif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75